

## MARCHÉ DU PNEU : LES INCONTESTABLES EFFETS DE LA LOI MONTAGNE II

Sur les 9 premiers mois de l'année, le marché du pneumatique TC4 progresse de 8,3%. Les ventes de pneus Hiver et Toutes Saisons profitent de l'entrée en vigueur de la loi Montagne II au détriment des pneus Été. Le pneu Poids Lourd se porte bien, les ventes de pneus neufs et rechapés évoluent à l'unisson.

Paris, le 26/10/2021

### MARCHÉ TC4

Sur les 9 premiers mois de l'année 2021, les volumes TC4 ont progressé de 8,3% par rapport à ceux de 2020. Néanmoins à période équivalente, les volumes écoulés en 2021 restent inférieurs de -7,9% à ceux de 2019. Le chiffre d'affaires 2021 demeure 1,7% inférieur à celui de 2019.

### TC4 par segments

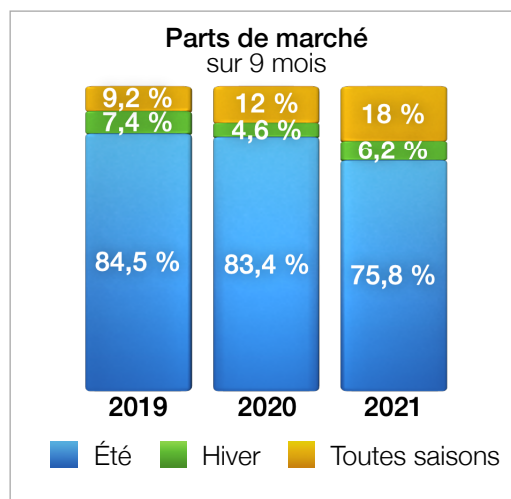
Les volumes de pneus **Tourisme** n'ont pas rattrapé leur niveau d'avant crise sanitaire. Sur 9 mois, ils sont 7% supérieurs à ceux de 2020, mais -9,8% inférieurs à ceux de 2019.

Les ventes de pneus **4X4 - SUV** et **Camionnette** 2021 ont respectivement progressé de 19,4% et 14,6% par rapport à 2020 et sont supérieures de 4,9% et 3,6% à celles de 2019.

### TC4 par saisons

La loi *Montagne II* a indéniablement eu un effet positif sur les ventes des pneus marqués *3PMSF* et *M+S*. Avec une progression de 60,1% sur les 9 premiers mois de l'année, les pneus **Tourisme Toutes Saisons** ont doublé leur part de marché en 2 ans. Ils représentent désormais 18% des ventes 2021 contre 12% en 2020 et 9,2% en 2019. Cette hausse est également ressentie sur les segments **4X4 - SUV** (+40,8%) et **Camionnette** (+55,5%). La performance des pneus **Toutes Saisons** est significative sur l'ensemble du territoire y compris dans l'Ouest (+46,1%), le Nord (+41,5%) et l'Île-de-France (+54%) où aucun département n'est pourtant concerné par l'obligation d'équipements.

Les ventes de pneus **Hiver** progressent de 44,3% en 2021 par rapport à 2020, mais restent inférieures à celles de 2019 : -11,2%. Leur part de marché s'érode : 6,2% des volumes écoulés en 2021 contre 7,4% en 2019. Ils progressent également mais plus modérément que les pneus **Toutes Saisons** dans les régions non concernées par l'obligation comme l'Ouest (+2,4%), le Nord (+13,7%) ou l'Île-de-France (+26,5%)



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Sans surprise, les ventes de pneus **Été** déclinent de -2,7% en 2021 et sont inférieures de -19,1% par rapport à celles enregistrées en 2019. Le pneu **Été** ne représente plus que 75,8% des volumes en 2021 contre 84,5% en 2019.

« Comme nous l'avons souvent rappelé, seules les distances parcourues et la taille du parc roulant influent sur les volumes de pneumatiques vendus. La loi Montagne II a contribué à accélérer une évolution du mix enclenchée 5 ans plus tôt. Avec les nouvelles obligations, les professionnels ne vendent pas davantage de pneus. Ils vendent plus de pneus toutes saisons et hiver, mais moins de pneus été. » **Régis Audugé, Directeur général du SPP**

Volumes cumulés sur 9 mois	2021 par rapport à 2020	2021 par rapport à 2019
<b>TC4</b>	<b>8,3 %</b>	<b>-7,9 %</b>
Tourisme	7 %	-9,8 %
4X4 SUV	19,4 %	4,9 %
Camionnette	14,6 %	3,6 %
Pneus été	-2,7 %	-19,1 %
Pneus hiver	44,3 %	-11,2 %
Pneus toutes saisons	60,1 %	76,5 %

## TC4 prix moyens

Les prix moyens des pneus **Été** se sont appréciés de 5,8% sur les 9 premiers mois de l'année. Ceux des pneus **Toutes Saisons** et **Hiver** progressent respectivement de 1,2% et 1,8%. L'écart de prix moyen entre le pneu **Été** (81,7€) et le pneu **Toutes saisons** (88,1€) n'est que de 6,5€. Il est plus marqué entre le pneu **Été** et le pneu **Hiver** : 14,7€.

« Cet étagement des prix est tout à l'avantage des pneus Toutes Saisons. L'équipement complet d'un véhicule en pneu Toutes Saisons ne coûte potentiellement que 26€ de plus en moyenne à l'automobiliste concerné par la loi Montagne II. L'achat d'un jeu de chaînes pour la neige n'est pas plus avantageux. D'autant plus que des chaînes dans le coffre du véhicule ne procurent évidemment pas le même niveau de sécurité en hiver que 4 pneus 3PMSF en contact permanent avec la route et que leur pose peut s'avérer contraignante. » **Dominique Stempf, Président du SPP**

## MARCHÉ POIDS LOURDS

Le marché du pneu Poids Lourds ne donne aucun signe de faiblesse. Les volumes 2021 sont supérieurs à ceux de 2020 (+13,8%) et de 2019 (+5,5%). Le **neuf** progresse plus vite que le **rechapé** : +15,4% contre +10,4%. Les prix moyens progressent à l'unisson : +2% pour le neuf et +3,7% pour le rechapé. Le taux de couverture, c'est-à-dire le rapport entre la part de marché du **neuf** et celle du **rechapé** n'évolue pas : 2 pneus neufs vendus contre 1 pneu rechapé.

## Poids lourds par saisons

Comme sur le TC4, la loi montagne influe sur les achats de pneus Poids Lourds. C'est le pneu **neuf Toutes Saisons** qui profite le mieux de l'évolution réglementaire : +28,8% sur les volumes des 9 premiers mois de l'année. Les ventes de pneus **neufs Hiver** progressent plus modérément +21,2%. Les ventes de pneus **neufs Été** se situent sous la moyenne du marché +8,1%. Sur les 3 premiers trimestres de l'année, le pneu **neuf Été** représente 59% des ventes, soit -4 points par rapport à 2020. Les pneus **neufs Toutes Saisons** 36,5% (+3,8 points) et le pneu **neuf Hiver** 4,5% (+0,2 points).

A noter que sur le marché poids lourds, les prix moyens des pneus **neufs Toutes Saisons** et **Hiver** sont environ 5% plus bas que ceux des pneus **neufs été**. Contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, les nouvelles obligations ne sont donc pas synonymes de hausses de coûts pour les transporteurs routiers.

*« La loi Montagne II a eu le mérite d'attirer l'attention des usagers sur l'intérêt des équipements hivernaux pour la mobilité et la sécurité sur nos routes. Mais notre enthousiasme doit être contenu. Tout d'abord parce que cette loi est très en retrait par rapport à celles de nos voisins européens en considérant qu'un jeu de chaînes ou chaussettes embarquées est un élément de sécurité suffisant. Ensuite parce son influence pèsera surtout sur une évolution profonde du mix-produit entre pneus Été et Toutes Saisons et non sur les volumes globaux commercialisés. Enfin, parce que les communications contradictoires du gouvernement et l'absence de pédagogie ont considérablement brouillé sa compréhension »* **Dominique Stempfel, Président du SPP**

## À propos du Syndicat des Professionnels du pneu

Le Syndicat des Professionnels du Pneu existe depuis 1929 et compte plus de 1300 groupes et sociétés membres. L'organisation regroupe les réseaux de distribution de pneumatiques, les acteurs internet spécialisés, les manufacturiers, les importateurs et les grossistes ainsi que de nombreux fabricants d'équipements et prestataires de services impliqués sur le secteur du pneumatique.

Le SPP est une plateforme d'échanges et de concertation pour l'ensemble des acteurs de la filière pneumatique en France. Il administre le panel Sell Out SPP/GfK qui mesure les ventes de pneumatiques aux utilisateurs finaux. Il intervient dans les évolutions des réglementations techniques, sociales, de formation et des politiques de l'emploi.

## SPP - SYNDICAT DES PROFESSIONNELS DU PNEU

Syndicat professionnel régi par les lois des 21 mars 1884 et 12 mars 1920, conformément au livre II du Code du travail

SIRET : 784 408 734 00035 Code APE 9411Z Activités des organisations patronales et consulaires

89, rue du Faubourg Saint Antoine 75011 Paris

[www.syndicatdupneu.org](http://www.syndicatdupneu.org)